

## Les taxes locales augmentent de 1,5 %

Écrit par DA FONTE VALERIE  
Mercredi, 30 Avril 2014 09:00 -

---

Au premier rang des recettes, figurent les impôts locaux qui représentent 46 % des recettes du fonctionnement.

Pour 2014, la taxe d'habitation sera fixée à 7,22 %, la taxe foncière sur le bâti à 14,34 % et celle non bâti à 35,81 %, soit une augmentation de 1,5 % pour chaque taxe. Avec cette augmentation, c'est 2 800 euros de plus pour la commune et en moyenne, le contribuable payera 7 euros de plus par an. Quant aux dépenses, les frais de personnel représentent 34 % du budget de fonctionnement et les charges dites à caractère général comme l'électricité, l'entretien des voies, des réseaux... représentent 29 %.

Du côté des investissements, on enregistre près de 400 000 euros au total pour financer 3 nouvelles opérations comme l'isolation de la salle d'animation et la mise aux normes d'accessibilité, la restructuration et l'agrandissement de la halle des sports et l'acquisition de matériel de voirie motorisé.

Pour l'assainissement, il ne permet pas cette année de dégager des fonds propres pour l'autofinancement pour la section investissement, à cause de l'augmentation de certaines dépenses notamment au niveau de l'entretien. Ne surtout pas jeter des lingettes dans les toilettes.